

CONCOURS

Création et développement économique
des entreprises dans le domaine du

TOURISME

du 25 avril au 05 Juillet 2019



DOSSIER DE PRESSE

“ Création et développement économique
des entreprises dans le domaine du
tourisme ”

SOMMAIRE

1) Contexte de mise en oeuvre	P2
2) La stratégie du Pays	P3
3) L'édition 2018	P4
4) Retour en image.....	P5
5) Les projets 2019.....	P5
6) Les porteurs de projets.....	P6
7) Les membres du jury.....	P7
8) Conditions et nature de financements	P8
6) Le calendrier	P9
7) Inscriptions, règlements du concours et renseignements	P9
8) Contacts	P10

Contexte de mise en oeuvre

Dans le cadre de ses actions en faveur de la relance économique, le Pays souhaite renforcer son soutien à la création et au développement d'entreprises dans des secteurs particulièrement favorables au développement économique du Pays.

Pour ce faire, des concours de création et de développement d'entreprises ont été lancés depuis 3 ans dans les domaines de l'agroalimentaire, de l'économie, du numérique et du **tourisme**.

Cette année encore, le Pays poursuit son effort en la matière afin de susciter de nouvelles initiatives de création et de développement d'activités.

Dans cette perspective, Le **Ministère du Tourisme et du Travail**, en charge des relations avec les institutions, lance, la 4ème édition du « **Concours de création et de développement des entreprises du Tourisme** ». Il sera ouvert du 29 avril (ouverture des inscriptions) au 05 juillet 2019 - 16h (clôture des inscriptions).

Comme les précédentes éditions, ce concours soutiendra les lauréats à la fois financièrement, grâce au prix obtenu, mais aussi par un accompagnement technique et administratif pour la réalisation, concrète, de leurs projets.



Le ministère du Tourisme et du travail,
en charge des relations avec les institutions

Stratégie du Pays

La **Stratégie de Développement Touristique 2015-2020 de la Polynésie française** vise à dynamiser le secteur du tourisme, dans une perspective de création d'activités et d'emplois durables. Elle propose de positionner la Polynésie française sur une offre exclusive, ambitionnant le bien-être du corps ainsi que de l'âme et la réconciliation de l'homme avec la nature : une palette d'activités de détente et/ou sportives, enrichie de rencontres culturelles fortes et d'une relation unique avec la nature.

Pour valoriser sa position originale et spécifique, avec ses archipels, la Polynésie française doit offrir des activités liées à la fois à la mer et à la terre, « horizontales » (plages, lagons, horizons, repos, bien-être, culture, monde bleu) et « vertical » (relief, montagnes, activités sportives, monde vert).

Ses atouts spécifiques à valoriser sont :

- La variété de ses paysages, l'image d'une « terre de découvertes »,
- La culture riche et séduisante,
- Les lagons préservés et les activités sportives.

Parallèlement et en cohérence, le Ministère en charge du tourisme et Tahiti Tourisme poursuivent leur vaste campagne de communication qui s'appuie sur le positionnement de « *Nature Humaine* ». Tahiti Et Ses îles présente de multiples facettes mais elles sont toutes unies par le « *Mana* », cette énergie vitale, cette force spirituelle qui nous entoure que l'on peut voir, toucher, goûter, ressentir. Ce qui fait notre force, notre richesse, ce sont avant tout les Polynésiens, notre patrimoine humain, culturel et naturel.

Notre Mana pour le tourisme, l'avenir de notre Fenua



L'édition 2018

Edition 2018 :

7ème prix, 500 000 xpf a été attribué au projet de Tearama Tehahe pour le "Maupiti Blue éco-trip". Ce lauréat entend développer des activités touristiques lagonaires et sensibiliser sa clientèle à la prévention de l'environnement en menant des actions éco-participatives sur son île natale de Maupiti.

6ème prix, 500 000 xpf a été remis à Kaha Brown pour le développement de son application mobile "Fenua Explorer", avec laquelle elle souhaite guider et sensibiliser les touristes à la découverte du patrimoine polynésien, par des jeux de pistes, d'énigmes, en utilisant la réalité augmentée.

5ème prix, 500 000 xpf, a été remis à Medhi Gabrillagues. Il entend développer un circuit de bike parc afin de proposer à sa clientèle une activité de découverte de la nature polynésienne avec des vélos électriques.

4ème prix, 500 000 xpf,

Le "Maupiti camping natura" de Mihiarii Teoroi a reçu le 4e prix d'un montant de 500 000 Fcfp. Par cette nouvelle structure, la lauréate souhaite diversifier l'offre d'hébergement sur Maupiti.

3ème prix, 3 000 000 xpf, a été attribué à Kohu Barsinas pour son projet "Destination Marquises". Par le développement de cette plate-forme numérique, il souhaite promouvoir l'expérience marquisienne.

2ème prix, 4 000 000 xpf, a été attribué à Raphaël Labaysse pour son projet "Blue Jungle". Depuis novembre 2014, ce jeune entrepreneur a décidé de construire une pirogue afin de proposer des excursions sur le lagon de Moorea, avec une initiation à la navigation polynésienne, un partage des savoirs sur les contes et légendes de Polynésie.

Et c'est le projet "**Tahiri Valley**" de **Tirianu Walker** qui a reçu le **1er prix**, accompagné d'un chèque de **5 millions de Fcfp**. En valorisant la vallée de Hamuta, il souhaite créer un lieu d'échange en proposant des activités culturelles et une sensibilisation à l'écologie. Ce porteur de projet souhaite offrir, à 10 minutes du centre-ville, un dépaysement par une immersion dans la culture polynésienne.

Retour en image



LES PROJETS 2019

En cohérence avec la stratégie de développement touristique 2015-2020 de la Polynésie française, qui vise à dynamiser ce secteur, cette nouvelle édition du concours portera une attention particulière aux projets se positionnant sur :

- La consolidation, le développement ou la création d'une offre touristique nouvelle ;
- Le développement d'une nouvelle clientèle ;
- La valorisation touristique du patrimoine naturel et culturel ;
- Le développement d'outils TIC contribuant à la mise en valeur du patrimoine touristique.

De même que les projets présentés devront prévoir un démarrage dans un délai de six mois à compter du versement du prix, mais aussi un aboutissement dans un délai maximal de trois ans.

LES PORTEURS DE PROJETS

La participation à ce concours est ouverte à toute personne physique ou morale ayant pour objet la création ou le développement en Polynésie française d'une entreprise dans le domaine du tourisme, sous réserve qu'elle remplisse les conditions légales et réglementaires requises pour la création et l'exploitation d'une entreprise.

Les candidats au concours « Création et développement économique des entreprises dans le domaine du tourisme » ne peuvent concourir dans toute autre catégorie du concours « Création et développement économique des entreprises » organisé par la Polynésie française dans la même année.

Ne peuvent concourir les membres du jury sollicités dans le cadre du présent concours ainsi que leurs conjoints et enfants.

LES MEMBRES DU JURY

Le jury de sélection est composé des membres suivants :

- le Ministère en charge du Tourisme ou son représentant, en tant que président du jury,
- le Ministère de la Culture et de l'environnement, ou son représentant,
- le Vice-président de la Polynésie, Ministre de l'Economie, ou son représentant,

- le Directeur de la Chambre du commerce, d'industrie, des services et des métiers ou son représentant,

- le Directeur du Tahiti Tourisme ou son représentant,
- le Chef du Service du Tourisme ou son représentant,

- le Directeur de la SOFIDEP ou son représentant

- le Président - Directeur Général d'Air Tahiti Nui ou son représentant,

- le Président du Syndicat des agences de voyages de la Polynésie française ou son représentant

CONDITIONS ET NATURE DES FINANCEMENTS

Le soutien apporté par la Polynésie française aux projets se fait sous forme de prix en numéraire attribués aux lauréats sélectionnés par le jury, tel que mentionné à l'article 8 de l'arrêté portant organisation du présent concours.

Le montant des prix attribués est fixé à 14 000 000 F CFP, répartis entre les 7 meilleurs projets sélectionnés par le jury.

La répartition du montant des prix par projet lauréat est fixée comme suit :

- 1er prix: 5 000 000 FCFP
- 2e prix : 4 000 000 F CFP
- 3e prix : 3 000 000 F CFP
- 4e prix : 500 000 F CFP
- 5e prix : 500 000 F CFP
- 6e prix : 500 000 F CFP
- 7 e prix : 500 000 F CFP

Les prix attribués ne pourront pas être supérieurs au coût prévisionnel des projets concernés.

CALENDRIER DU CONCOURS

L'ouverture des inscriptions et le lancement du concours se fera le lundi 29 avril 2019 lors de la conférence de presse avec un dépôt de dossiers jusqu'au 5 juillet à 16 heures.

- L'instruction des dossiers se fera du 8 juillet au 20 août 2019;
- La réunion du jury se tiendra entre le 20 et le 30 août pour une présélection des projets ;
- Les auditions auront lieu du 9 au 20 septembre ;
- La remise des prix aura lieu le 27 septembre à la présidence à l'occasion de la Journée Mondiale du Tourisme.

INSCRIPTION ET RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le règlement et le formulaire d'inscription sont disponibles en téléchargement sur les sites internet de :

- [Service du tourisme](http://www.servicedutourisme.gov.pf) : www.servicedutourisme.gov.pf
- [Tahiti Tourisme](http://www.TahitiTourisme.pf) : www.TahitiTourisme.pf
- [Facebook](#) : Concours de création des entreprises du tourisme
- [Instagram](#) : Concours de création des entreprises du tourisme en Polynésie

[#LoveTahiti](#)

Le dépôt des dossiers de candidatures se fera au Ministère du Tourisme et du travail, en charge des relations avec les institutions, qui en assure également l'instruction.

B.P. 2551, 98713 Papeete - TAHITI, Polynésie française
Papeete, Rue Edouard Ahne, immeuble Uupa, Tél. : 40 50 88 60 - Fax. : 40 50 88 61
- secretariat@tourisme.min.gov.pf 4ème étage

CONTACT



Hironui JOHNSTON

Ministère du Tourisme et du
Travail, en charge des relations
avec les Institutions

hironui.johnston@tourisme.min.gov.pf

+689 40 50 88 63

TAHITI EXPERT EVENTS

contact@tee.pf

+689 40 82 38 05

Immeuble Paofai, entrée B-C,
Papeete